



AVIS PUBLIC

Demande d'autorisation d'un usage conditionnel

District électoral de La-Vérendrye

Conformément à l'article 145.33 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance que son Conseil tiendra le **mardi 7 juin 2022** à **19 h 00**, la Ville de Trois-Rivières statuera sur une demande d'usage conditionnel.

La nature de la demande vise à autoriser l'usage dérogatoire de remplacement « 7219 Autres lieux d'assemblée pour les loisirs » en permettant au demandeur d'installer un commerce de divertissement de jeux d'évasion au rez-de-chaussée qui serait composé de 2 salles pouvant recevoir un maximum de 5 personnes à la fois ainsi que d'un espace d'accueil. À l'étage, un petit logement et un espace de bureau seraient conservés.

L'immeuble affecté par cette demande est le lot 1 018 875 du cadastre du Québec. Il est situé au 1985 de la rue Saint-Philippe.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le Conseil avant qu'il statue sur celle-ci en se présentant à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières à la date et à l'heure ci-dessus indiquées.

Trois-Rivières, ce 21 mai 2022

M^e Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002